


Informations de base	
<b>2021/2189(INI)</b> INI - Procédure d'initiative À la recherche d'une aquaculture durable et compétitive dans l'Union européenne: la voie à suivre <b>Subject</b> 3.15.02 Aquaculture 3.70.20 Développement durable	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>	<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	PECH Pêche	AGUILERA Clara (S&D)	22/06/2021
		Rapporteur(e) fictif/fictive BELLAMY François-Xavier (EPP) HLAVÁEK Martin (Renew) D'AMATO Rosa (Greens /EFA) ILI Ladislav (ECR) CONTE Rosanna (ID) HAZEKAMP Anja (The Left)	
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>	<b>Commissaire</b>	
	Affaires maritimes et pêche	SINKEVIUS Virginijus	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
07/10/2021	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
12/07/2022	Vote en commission		
19/07/2022	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A9-0215/2022</a>	Résumé
03/10/2022	Débat en plénière	<a href="#">CRE link</a>	
04/10/2022	Décision du Parlement	<a href="#">T9-0334/2022</a>	Résumé
04/10/2022	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques
-------------------------

Référence de la procédure	2021/2189(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PECH/9/07284

<b>Portail de documentation</b>				
<b>Parlement Européen</b>				
<b>Type de document</b>	<b>Commission</b>	<b>Référence</b>	<b>Date</b>	<b>Résumé</b>
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE700.420</a>	17/01/2022	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE719.586</a>	14/02/2022	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A9-0215/2022</a>	19/07/2022	<a href="#">Résumé</a>
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T9-0334/2022</a>	04/10/2022	<a href="#">Résumé</a>
<b>Commission Européenne</b>				
<b>Type de document</b>		<b>Référence</b>	<b>Date</b>	<b>Résumé</b>
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2022)720</a>	16/02/2023	

## Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

### Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
<a href="#">BELLAMY François-Xavier</a>	Rapporteur(e) fictif/fictive	<a href="#">PECH</a>	11/05/2022	Etangs de France
<a href="#">BELLAMY François-Xavier</a>	Rapporteur(e) fictif/fictive	<a href="#">PECH</a>	28/04/2022	OCEANA
<a href="#">BELLAMY François-Xavier</a>	Rapporteur(e) fictif/fictive	<a href="#">PECH</a>	18/03/2022	European Anglers Alliance
<a href="#">BELLAMY François-Xavier</a>	Rapporteur(e) fictif/fictive	<a href="#">PECH</a>	17/03/2022	Comité national des pêches maritimes et des élevages marins

## À la recherche d'une aquaculture durable et compétitive dans l'Union européenne: la voie à suivre

2021/2189(INI) - 04/10/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 486 voix pour, 105 contre et 27 abstentions, une résolution sur la recherche d'une aquaculture durable et compétitive dans l'Union européenne: la voie à suivre.

Selon la politique commune de la pêche, l'aquaculture devrait contribuer à préserver le potentiel de production alimentaire sur une base durable dans toute l'Union afin de garantir la sécurité alimentaire à long terme, la croissance et l'emploi pour les citoyens de l'Union, et contribuer à satisfaire la demande mondiale croissante en produits d'origine aquatique.

Les données les plus récentes (2018) montrent que la production aquacole de l'Union ne représente que 1,15% de la production mondiale en 2019. L'Union était autosuffisante en poissons et en produits de la mer à 41,2%, alors que seulement 10% des produits de la mer consommés dans l'Union proviennent de l'aquaculture de l'Union, ce qui ne représente que 2% de la production mondiale. Certains États membres n'accordent pas suffisamment d'attention au potentiel de développement de l'aquaculture. Par ailleurs, il existe encore un potentiel important de croissance et de diversification en ce qui concerne les pays producteurs (Espagne, France, Italie, Grèce) et les espèces élevées.

Le Parlement estime que **le potentiel de croissance du secteur aquacole de l'UE doit être développé de manière durable**, en tenant compte des trois piliers de la durabilité - économique, social et environnemental.

### **Contribution de l'aquaculture au pacte vert pour l'Europe**

Le Parlement a souligné le potentiel de contribution du secteur aquacole aux objectifs du pacte vert pour l'Europe et a insisté sur la nécessité de garantir la viabilité et la résilience à long terme du secteur, compte tenu de la crise de la COVID-19. Dans le cadre de la transition vers un système alimentaire durable en Europe, le secteur aquacole peut jouer un rôle important dans l'économie circulaire et comme contributeur net à la transformation de nutriments excédentaires en protéines de haute qualité.

Tout en saluant la communication de la Commission sur des orientations stratégiques pour une aquaculture plus durable et compétitive dans l'Union européenne pour la période 2021-2030, le Parlement a souligné que **ces orientations doivent être plus ambitieuses** pour stimuler la production durable et le développement d'un secteur européen de l'aquaculture véritablement prospère et compétitif. Il a préconisé de fixer des **objectifs quantitatifs de croissance** de ce secteur dans le cadre de ces orientations et a mis en exergue l'importance du rôle de soutien et de coordination de la Commission dans la mise en œuvre entre les États membres afin de garantir des conditions de concurrence équitables aux aquaculteurs de l'Union.

La résolution a également souligné que l'aquaculture européenne répond à des normes élevées en termes de qualité des produits et de santé animale, mais qu'il existe encore **une marge d'amélioration en termes de diversification, de compétitivité et de performance environnementale**. Le développement de l'aquaculture à faible impact et des services environnementaux de l'aquaculture pourraient contribuer grandement au pacte vert, à la stratégie «de la ferme à la table» et à une économie bleue durable.

Le Parlement exprimé son soutien à la mise en place du **nouveau dispositif d'aide à l'aquaculture de l'UE** en tant qu'outil innovant pour aider la Commission, les États membres, les autorités régionales, l'industrie et les autres parties prenantes à élaborer de nouvelles orientations et à consolider les meilleures pratiques dans différents domaines pertinents. Les députés ont estimé que tous les acteurs concernés, y compris le Parlement, devraient être impliqués dans la création de ce mécanisme.

La résolution a insisté sur la nécessité :

- de fournir un cadre juridique solide et de tirer pleinement parti des ressources financières du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), car il s'agit d'un instrument de financement spécifiquement consacré aux objectifs relatifs à la gestion de la pêche et de l'aquaculture dans l'Union européenne;
- de disposer de données et de statistiques précises sur les produits aquacoles;
- d'investir à grande échelle afin de prévenir et de réduire l'incidence des catastrophes et des phénomènes météorologiques extrêmes sur les secteurs de la pêche et de l'aquaculture;
- de soutenir la création de cours de formation professionnelle destinés au secteur aquacole, de manière à attirer les plus jeunes et à permettre la reconversion des pêcheurs;
- d'apporter un soutien suffisant à l'aquaculture respectueuse de l'environnement, comme les exploitations biologiques, l'aquaculture en circuit fermé, la culture des algues et conchyliculture;
- de disposer d'un système de traçabilité des aliments dans l'Union qui contribue à la durabilité du secteur de l'aquaculture.

### **Principaux obstacles à l'aquaculture dans l'Union et solutions possibles**

Le Parlement a exhorté la Commission et les États membres à :

- veiller à ce que les **plans nationaux** pour le développement durable de l'aquaculture tiennent compte des principaux obstacles au développement du potentiel du secteur, et à reconnaître la nécessité d'octroyer de l'espace à ce secteur grâce à un aménagement du territoire approprié;
- lancer des **campagnes de promotion** en vue d'encourager la consommation de produits issus de l'aquaculture de l'Union et de mettre en valeur ce secteur et à reconnaître l'importance de mener des campagnes de communication à l'échelle de l'Union sur l'aquaculture durable dans l'Union;
- mettre en place un **cadre juridique pour l'utilisation de l'espace et les licences** qui soit à la fois solide, fiable, clair et simple sur le plan administratif et qui garantisse confiance et sécurité pour les investissements dans le secteur;
- augmenter les fonds en faveur **de la recherche et de l'innovation** dans le secteur de l'aquaculture; les députés ont exprimé leur ferme soutien en faveur de l'innovation et des progrès dans la culture de nouvelles espèces aquacoles;
- approfondir les connaissances sur le potentiel que recèle le secteur aquacole dans les **régions ultrapériphériques**;
- créer des **conditions de concurrence équitables** pour l'aquaculture de l'Union vis-à-vis des producteurs de pays tiers en ce qui concerne les importations de produits qui n'ont pas le même accès au marché, la durabilité environnementale et sociale ou les normes en matière de bien-être des poissons que ceux produits dans l'Union.

### **Aquaculture biologique**

Enfin, les députés se sont félicités de la communication de la Commission sur un plan d'action pour le développement de la production biologique et ont souligné que l'aquaculture biologique doit jouer un rôle clé dans la croissance prévue du secteur de l'aquaculture, étant donné son vaste potentiel de développement inexploité, conformément à la transition vers un système alimentaire durable en Europe, et qui devrait bénéficier d'une aide par le biais du FEAMPA.

## **À la recherche d'une aquaculture durable et compétitive dans l'Union européenne: la voie à suivre**

La commission de la pêche a adopté un rapport d'initiative de Clara AGUILERA (S&D, ES) sur la recherche d'une aquaculture durable et compétitive dans l'Union européenne: la voie à suivre.

Selon le rapport, le potentiel de croissance du secteur aquacole de l'UE doit être développé de manière durable, en tenant compte des trois piliers de la durabilité - économique, social et environnemental.

Il est nécessaire de disposer **d'un secteur attractif et orienté vers le marché**, y compris pour les nouveaux pisciculteurs, doté d'un cadre juridique permettant d'attirer les investissements des entreprises, de créer et de maintenir de bonnes conditions de travail, et de protéger l'environnement en utilisant des sources d'alimentation animales durables et en améliorant la santé aquatique, le bien-être des animaux et la biosécurité, ainsi qu'en réduisant l'utilisation des antimicrobiens et en encourageant des pratiques responsables et prudentes, conformément à la stratégie «de la ferme à la table».

### ***Contribution de l'aquaculture au pacte vert pour l'Europe***

La politique commune de la pêche stipule que l'aquaculture doit contribuer à la préservation du potentiel de production alimentaire de manière durable dans l'ensemble de l'Union, afin de garantir la sécurité alimentaire à long terme, y compris l'approvisionnement en denrées alimentaires, la croissance et l'emploi pour les citoyens de l'UE, et de contribuer à répondre à la demande mondiale croissante d'aliments aquatiques.

Tout en saluant la communication de la Commission sur les orientations stratégiques pour une aquaculture de l'UE plus durable et compétitive pour la période 2021 à 2030, les députés ont souligné **le potentiel des contributions du secteur de l'aquaculture** à la réalisation des objectifs du pacte vert et la nécessité d'assurer la durabilité et la résilience à long terme du secteur, notamment à la lumière de la crise du COVID-19.

Le rapport souligne également que l'aquaculture européenne répond à des normes élevées en termes de qualité des produits et de santé animale, mais qu'il existe encore **une marge d'amélioration en termes de diversification, de compétitivité et de performance environnementale**. Il note que l'aquaculture à faible impact (comme l'aquaculture à faible niveau trophique, multitrophique ou biologique) et les services environnementaux de l'aquaculture peuvent, s'ils sont développés davantage, contribuer grandement au pacte vert, à la stratégie «de la ferme à la table» et à une économie bleue durable.

### ***Dispositif d'assistance de l'UE en matière d'aquaculture***

La commission a exprimé son soutien à la mise en place du nouveau dispositif d'aide à l'aquaculture de l'UE en tant qu'outil innovant pour aider la Commission, les États membres, les autorités régionales, l'industrie et les autres parties prenantes à élaborer de nouvelles orientations et à consolider les meilleures pratiques dans différents domaines pertinents. Les députés ont estimé que tous les acteurs concernés, y compris le Parlement, devraient être impliqués dans la création de ce mécanisme, en particulier tous les membres du Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA).

### ***Campagnes de communication à l'échelle de l'UE***

Le rapport a également souligné qu'un autre élément clé pour le succès de l'expansion du secteur de l'aquaculture est l'organisation de campagnes de communication à l'échelle de l'UE sur le secteur de l'aquaculture et la production de l'UE avec des fonds en gestion directe, en plus d'autres campagnes d'information et de communication incluses dans tous les programmes opérationnels conformément aux objectifs des orientations stratégiques, sur des secteurs spécifiques du secteur de l'aquaculture de l'UE.

### ***Financement***

La Commission et les États membres sont invités à fournir un cadre juridique solide, fiable, prévisible, rationalisé et favorable aux entreprises, et à utiliser pleinement **les ressources financières disponibles du Fonds européen pour la pêche maritime et l'aquaculture (FEAMP)**. Les États membres sont invités à réserver des fonds suffisants au titre de la facilité pour la reprise et la résilience pour soutenir l'innovation, la durabilité et la résilience du secteur aquacole de l'UE.

### ***Principaux obstacles à l'aquaculture dans l'Union et solutions possibles***

Le rapport exhorte la Commission et les États membres à veiller à ce que les plans nationaux pour le développement durable de l'aquaculture tiennent compte des principaux obstacles au développement du potentiel du secteur et à reconnaître la nécessité **d'octroyer de l'espace à l'aquaculture grâce à un aménagement du territoire approprié**. Il a souligné l'importance d'un mécanisme transparent et participatif pour accorder de l'espace à toutes les parties prenantes de manière équitable, y compris aux lieux de pêche et aux fermes aquacoles existants et nouveaux, ainsi qu'aux zones marines protégées et aux zones de pêche à accès réglementé.

Les députés ont regretté que certains États membres n'aient pas encore présenté à la Commission leurs plans nationaux de planification de l'espace maritime, malgré le délai fixé par la directive, et les a invités à présenter leurs plans dans les meilleurs délais.

Le développement de l'aquaculture nécessite **un cadre juridique solide, fiable, clair et administrativement simple** pour l'utilisation de l'espace et des licences, qui apporte confiance et sécurité aux investissements dans le secteur. L'aménagement du territoire doit déboucher sur un plan efficace et flexible qui tienne compte des environnements marins et d'eau douce en constante évolution où les activités aquacoles sont menées, et du fait qu'un zonage trop restrictif peut décourager les investissements et le développement.

### ***Recherche et innovation***

Le rapport indique que la recherche et l'innovation constituent un pilier important pour fournir des solutions basées sur la connaissance aux principaux obstacles auxquels le secteur est confronté. Les principaux domaines sur lesquels il convient de se concentrer sont les sources alternatives de nutriments, les traitements, l'élevage et le bien-être des animaux en aquaculture. Il est également nécessaire de promouvoir les investissements dans des systèmes de polyculture et d'aquaculture multi-trophique adaptés et la promotion des activités d'écloserie et de nourricerie pour les juvéniles biologiques. À cet égard, **la méthode ouverte de coordination** pour l'échange de bonnes pratiques et d'innovations en matière d'aquaculture biologique que propose la Commission pourrait être la plateforme permettant de trouver des solutions.

### ***Aquaculture biologique***

Enfin, les députés se sont félicités de la communication de la Commission sur un plan d'action pour le développement de la production biologique et ont souligné que l'aquaculture biologique doit jouer un rôle clé dans la croissance prévue du secteur de l'aquaculture, étant donné son vaste potentiel de développement inexploité, conformément à la transition vers un système alimentaire durable en Europe, et qui devrait bénéficier d'une aide par le biais du FEAMPA.